



**HAL**  
open science

# Les pasteurs et la réunion des Églises au XVII<sup>e</sup> siècle: le cas de Paul Ferry

Julien Léonard

► **To cite this version:**

Julien Léonard. Les pasteurs et la réunion des Églises au XVII<sup>e</sup> siècle: le cas de Paul Ferry. Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français, 2010, 156 (1), pp.81-106. hal-02977247

**HAL Id: hal-02977247**

**<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-02977247>**

Submitted on 24 Oct 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



---

Les pasteurs et la réunion des Églises au XVII e siècle: le cas de Paul Ferry

Author(s): Julien Léonard

Source: *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français (1903-2015)*, Janvier-Février-Mars 2010, Vol. 156, Les pasteurs et leurs écrits dans l'aire francophone à l'époque moderne (Janvier-Février-Mars 2010), pp. 81-106

Published by: Librairie Droz

Stable URL: <https://www.jstor.org/stable/24309669>

#### REFERENCES

Linked references are available on JSTOR for this article:

[https://www.jstor.org/stable/24309669?seq=1&cid=pdf-reference#references\\_tab\\_contents](https://www.jstor.org/stable/24309669?seq=1&cid=pdf-reference#references_tab_contents)

You may need to log in to JSTOR to access the linked references.

---

JSTOR is a not-for-profit service that helps scholars, researchers, and students discover, use, and build upon a wide range of content in a trusted digital archive. We use information technology and tools to increase productivity and facilitate new forms of scholarship. For more information about JSTOR, please contact [support@jstor.org](mailto:support@jstor.org).

Your use of the JSTOR archive indicates your acceptance of the Terms & Conditions of Use, available at <https://about.jstor.org/terms>



Librairie Droz is collaborating with JSTOR to digitize, preserve and extend access to *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français (1903-2015)*

JSTOR

# Les pasteurs et la réunion des Églises au XVII<sup>e</sup> siècle : le cas de Paul Ferry

Julien LÉONARD  
*Docteur en histoire moderne*  
*Université Jean Moulin – Lyon 3*

Paul Ferry (1591-1669) est un pasteur que tous étudiant les réseaux de correspondance réformés du XVII<sup>e</sup> siècle ont un jour rencontré. Tissant des liens épistolaires avec tous ceux qui comptent dans l'Europe calviniste francophone, il a eu un impact fort sur sa communauté et sur ses coreligionnaires, par de nombreux écrits, restés cependant pour la plupart manuscrits. Malgré cette grande notoriété, il n'est pas excessif de prétendre que sa biographie reste à écrire et que l'homme, malgré toutes les études qui lui ont déjà été consacrées, est encore trop méconnu, prisonnier d'une historiographie trop largement hagiographique, que ce soit de la part d'historiens protestants messins glorifiant son long ministère (1612-1669)<sup>1</sup>, ou d'historiens catholiques et « irénistes » insistant de façon sans doute exagérée sur ses dialogues avec Bossuet dans le but de réunir les Églises chrétiennes<sup>2</sup>.

Cette méconnaissance de la vie et de l'action de Paul Ferry s'inscrit dans une tradition historiographique plus large de mise à l'écart de l'Église réformée de Metz dans les grandes synthèses nationales, laissant la place à des travaux d'érudits locaux<sup>3</sup>. On pourrait faire remonter cette tendance à Élie Benoist lui-même, qui consacre certes un livre de son histoire de l'édit de Nantes au cas messin, mais dans le but de montrer (et de dénoncer) son particularisme et le manque de solidarité vis-à-vis des Églises réformées de France<sup>4</sup>.

1. Il faut ranger dans cette catégorie les travaux du pasteur Othon CUVIER, « Notice sur Paul Ferry, l'un des pasteurs de Metz (1612-1669) », *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*, 1868-1869, p. 473-510, et surtout la dernière biographie en date, celle de Roger MAZURIC, *Le pasteur Paul Ferry. Messin, interlocuteur de Bossuet et historien*, Metz, Mutelet, 1964, 153 p. Alors que le premier auteur ne cite pas toujours ses sources, le second rejette volontairement certains documents qui auraient pu donner une vision plus nuancée du personnage.
2. Dans cette optique, voir essentiellement l'ouvrage du chanoine François GAQUÈRE, *Le Dialogue irénique Bossuet – Paul Ferry à Metz (1652-1669)*, Paris, Beauchesne, 1967, 271 p., très influencé par les écrits d'Yves Congar et reprenant des passages des travaux d'Amable FLOQUET, *Études sur la vie de Bossuet jusqu'à son entrée en fonction en qualité de précepteur du Dauphin (1627-1670)*, Paris, Firmin Didot Frères, t. 1, 1855, 600 p. Cette veine historiographique a été reprise par l'historien messin de la Réforme Henri Tribout de Morembert.
3. Au terme de cette tradition érudite locale, on trouve le travail, aujourd'hui encore indispensable, d'Henri TRIBOUT DE MOREMBERT, *La Réforme à Metz*, 2 t., Nancy, PUN, 1969-1971, 229 et 349 p.
4. Élie BENOIST, *Histoire de l'Édit de Nantes, contenant les choses les plus remarquables qui se sont passées en France avant & après sa publication, à l'occasion de la diversité des Religions*, t. 3, Delft, Adrien Beman, 1695, 1<sup>ère</sup> partie, p. 538, et 3<sup>e</sup> partie, p. 913-918 (livre XXIV, consacré à la destruction de l'Église de Metz).

Depuis quelques années, l'histoire du protestantisme à Metz à l'époque moderne bénéficie cependant d'un certain renouvellement des problématiques et des connaissances<sup>5</sup>, mais sans que cela ne se répercute encore sur l'histoire des pasteurs, encore trop souvent négligée<sup>6</sup>. Pourtant, leurs écrits, relativement nombreux, peuvent apporter une connaissance plus précise de la vie sociale, intellectuelle, et bien sûr religieuse de la communauté réformée. Parmi ces écrits, ceux de Paul Ferry, particulièrement nombreux et prolifiques, sont à mettre au premier plan. Malheureusement, il n'a que fort peu publié, seuls six ou sept ouvrages sortant des presses sous son nom au cours de son très long ministère. Pourtant, ses manuscrits ont joué un rôle important dans la diffusion de ses idées et de ses combats. L'un de ces derniers concerne ce que l'on pourrait appeler la «réunion des Églises». Mais cette expression générale cache, pour le cas particulier de Metz, un triple problème auquel Ferry prend part de façon plus ou moins active et militante : la réunion de l'Église particulière de Metz aux structures synodales des Églises réformées de France, la réunion des chrétiens, et enfin la réunion entre luthériens et calvinistes. Ces trois niveaux du sujet sont inter-pénétrés, et Ferry a sans doute réfléchi à ces questions de façon cohérente et globale, selon une chronologie particulière qui s'articule logiquement.

*Paul Ferry face aux pressions de réunion de l'Église de Metz  
aux institutions synodales*

La situation politique et confessionnelle particulière de Metz

Le premier aspect de la réunion des Églises est très particulier et ne concerne que la communauté messine. En effet, l'Église réformée de Metz n'appartient pas aux structures synodales françaises, ne députe jamais aux synodes et n'appartient à aucun colloque et à aucune province. Cette particularité est le fruit d'une histoire complexe, qu'il convient de résumer ici<sup>7</sup>. La France occupe militairement les trois villes épiscopales de Metz, Toul et Verdun, ainsi que leurs plats-pays respectifs depuis 1552. Cette occupation, cachée derrière la fiction d'une «protection» par un roi de France considéré comme «vicaire impérial», est en réalité une marche progressive vers la

5. Il faut citer ici au moins deux grands ouvrages ayant renouvelé nos connaissances : François-Yves LE MOIGNE et Gérard MICHAUX (éd.), *Protestants messins et mosellans (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Metz, Éditions Serpenoise - SHAL, 1988, 279 p., et Philippe HOCH (éd.), *Huguenots. De la Moselle à Berlin, les chemins de l'exil*, Metz, Éditions Serpenoise, 2006, 271 p.

6. J'ai récemment étudié le pasteur David Ancillon, dans quelques articles tirés de mon mémoire de DEA, *De Metz à Berlin. La vie de David Ancillon (1617-1692), pasteur réformé en France et dans le Refuge*, Gérard Michaux (dir.), Université de Metz, 2005, 251 p.

7. Il n'est évidemment pas question ici de reprendre dans le détail l'histoire de Metz et de sa réunion progressive à la France. On peut encore aujourd'hui se référer pour cette question à la thèse ancienne de Gaston ZELLER, *La réunion de Metz à la France (1552-1648)*, t. 1, *L'Occupation* et t. 2, *La Protection*, Paris, Les Belles Lettres, 1926, 500 et 404 p., que l'on complètera avec profit par une monographie locale, François-Yves LE MOIGNE (dir.), *Histoire de Metz*, Toulouse, Privat, 1986, 448 p.

reconnaissance de la pleine souveraineté du roi à Metz<sup>8</sup>, processus qui s'accélère dans les années 1620 et 1630, avec la parution d'ouvrages démontrant cette souveraineté et surtout avec l'établissement d'un Parlement (1633) et d'un bailliage royal (1641) à Metz<sup>9</sup>. Finalement, l'annexion *de jure*, qui n'était qu'une reconnaissance internationale d'une annexion *de facto* déjà très ancienne, n'est acquise qu'au traité de Münster (1648).

Malgré cette intégration progressive, le pouvoir royal agit avec la plus grande prudence durant la période 1552-1648 dans les trois villes épiscopales, et tout particulièrement à Metz qui occupe une place stratégique essentielle. Or Metz a la particularité de compter une communauté réformée importante, qui regroupe près de la moitié d'une population de 20 000 habitants dans les années 1560<sup>10</sup>, et qui, malgré une décrue au cours du XVII<sup>e</sup> siècle l'amenant à un tiers des Messins dans les années 1630<sup>11</sup>, reste très importante grâce à un encadrement pastoral relativement brillant et à une Église forte, « plantée » selon la terminologie calvinienne par Guillaume Farel en 1542 et « dressée » vers 1558-1559 avec l'arrivée de pasteurs fixes. Cette Église puissante profite du statut particulier de la ville pour ne pas entrer dans le système synodal qui se met en place en France à la fin des années 1550. Arguant toujours du statut (fictif à cette date) de Metz, cité impériale « protégée » par le roi, les réformés de la ville refusent à plusieurs reprises d'entrer dans les Guerres de religion et se désolidarisent ainsi de leurs coreligionnaires du royaume.

Cette indépendance est d'autant plus marquante qu'elle subsiste malgré les progrès du pouvoir royal dans la ville et perdure même au-delà de 1648 : c'est jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, en 1685, que Metz reste en-dehors de ce système français. Cette situation est d'autant plus étrange que des villes comme Orange (dès 1559) ou Sedan (à partir de 1603), députent aux synodes, alors que leur statut politique est lui aussi spécial. Mais les Églises réformées de France acceptent assez mal cette autonomie et tentent de contraindre Metz à s'unir à elles.

### Les demandes diverses d'intégration de Metz aux Églises réformées de France

On voit bien dans les actes des synodes de la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> et du début du XVII<sup>e</sup> siècle que l'autonomie que Metz s'est octroyée par

8. C'est dans les années 1580 que le roi est qualifié dans les serments du Magistrat de « souverain & protecteur ». Gaston Zeller, « Un mémoire de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle sur les institutions de Metz », *Annuaire de la SHAL*, t. 35, 1926, p. 155-197.

9. Cette question de la pensée de la souveraineté royale à Metz a été récemment remise à plat par la thèse de Christine PETRY, « Faire des sujets du roi » *Rechtspolitik in Metz, Toul und Verdun unter französischer Herrschaft (1552-1648)*, Munich, Oldenbourg, 2006, 334 p.

10. Il s'agit d'une estimation, fondée sur plusieurs sources convergentes. Voir Julien LÉONARD, *Les protestants de Metz au temps des Guerres de religion (1559-1598)*, mémoire de maîtrise en histoire, sous la direction de Marie Drut-Hours, Université de Metz, 2002, p. 15-27.

11. Dénombrement de la population messine, 1<sup>er</sup> septembre 1635. Ministère des Affaires Étrangères, CP Lorraine, vol. 28, fol. 55-56. On compte alors à Metz 19 489 personnes de plus de 3 ans, dont 12 763 catholiques, 6 329 protestants et 397 juifs.

rapport aux institutions des Églises réformées de France est mal perçue<sup>12</sup>. Dès 1572, le synode national de Nîmes décide que «Le Païs Messin, & la ville de Metz, sera jointe à la Province de Champagne, suivante le Canon particulier de notre Discipline, de quoi ledit Païs & Ville seront avertis de la part du Synode»<sup>13</sup>.

Cette exhortation reste visiblement sans réponse de la part des Messins, ce qui n'empêche pas les synodes nationaux suivants de répéter régulièrement cette injonction à Saumur (1596), Jargeau (1601) et Gap (1603). Il faut cependant souligner toute l'ambiguïté de la position de l'Église messine, qui n'envoie personne aux synodes nationaux, mais qui semble reconnaître leur autorité en matière de discipline et de confession de foi, notamment aux synodes nationaux de Saint-Maixent (1609)<sup>14</sup> et de Privas (1612)<sup>15</sup> devant lesquels elle porte une affaire qui avait provoqué en son sein une grande tension, allant jusqu'à l'exil du pasteur Étienne Mozet. Ce dernier s'était élevé contre la pratique messine de laisser les diacres distribuer la coupe lors de la Cène, en prononçant quelques mots. L'Église de Metz reconnaît également l'autorité des synodes de façon indirecte, puisque les pasteurs de la ville doivent signer la Confession de foi (à partir de 1592) et la Discipline française (à partir de 1593)<sup>16</sup>. Mais Paul Ferry précise que la Confession de foi est celle de l'Église de Metz, «conforme», selon son terme, à celle des Églises réformées de France<sup>17</sup>. Il est difficile de dire si la nuance est de taille, mais le fait est que Metz est réputée suivre en tout les synodes nationaux en matière de confession de foi et de discipline, bien que son autonomie engendre quelques particularités dans certaines procédures, comme l'appel d'un nouveau pasteur ou l'examen d'un proposant, qui se fait hors des colloques et des synodes provinciaux<sup>18</sup>. À partir des années 1610, les synodes nationaux successifs paraissent s'être résignés à ne plus réclamer des députés à

12. Voir Jean Aymon (éd.), *Tous les synodes nationaux des Eglises Reformées de France*, 2t., La Haye, Charles Delo, 1710, 769 et 878 p. Sur les provinces synodales et leur découpage souvent incertain et mouvant, et sur les tentatives de rattachement de certaines Églises, voir Yves KRUMENACKER, «La formation des provinces synodales protestantes dans la France moderne», dans *Topographien des Sakralen. Religion und Raumordnung in der Vormoderne*, Susanne Rau et Gerd Schwerhoff (dir.), Munich-Hambourg, Dölling und Galitz Verlag, 2008, p. 66-79. Il serait sans doute très intéressant de se plonger dans les actes des synodes provinciaux de Champagne, pour voir quel a été l'impact réel des tentatives de réunion de Metz, mais je n'ai pu consulter qu'Aymon pour les synodes nationaux.

13. Jean Aymon (éd.), *Tous les synodes nationaux...*, *op. cit.*, t. 1, p. 124, article 7 des matières particulières.

14. *Ibid.*, t. 1, p. 387, article 35 des matières particulières.

15. *Ibid.*, t. 1, p. 415, article 22 des appellations.

16. Bibliothèque du Protestantisme Français (désormais BPF), Ms 774, voir aux années 1592 et 1593. Il s'agit d'un recueil de notes historiques de Paul Ferry, allant de 1500 à 1646. C'est à tort qu'on considère ce manuscrit comme un quatrième volume des *Observations Séculaires*, qui étaient un autre recueil de notes historiques du pasteur et dont les trois volumes, conservés à la Bibliothèque-Médiathèque de Metz (désormais BMM) furent détruits en 1944 (copie intégrale à la bibliothèque de l'abbaye Saint-Maurice de Clervaux, GD de Luxembourg, Ms 128).

17. *Ibid.*, année 1592.

18. On le voit particulièrement bien dans la procédure concernant Paul Ferry: voir à ce sujet le long récit qu'en fait Ferry lui-même (BPF, Ms 775, p. 88-93 et Bibliothèque Nationale de France (désormais BNF) NAF 6723, fol. 23-26) et les extraits des actes du consistoire sur cette période (BPF, Ms 765<sup>3</sup>).



Metz, de la même manière que le Clergé (catholique) de France n'espère plus une députation de Metz à ses assemblées<sup>19</sup>.

Le pouvoir royal semble cependant avoir lui aussi souhaité une intégration de l'Église de Metz aux structures ecclésiastiques françaises, afin de faire cesser une situation privilégiée de fait et ce, alors même qu'à Charenton en 1631, le roi avait tenté de s'opposer à l'intégration des Églises du Béarn aux organisations françaises<sup>20</sup>. Pendant toute la période du régime de l'édit de Nantes, Metz n'est pas concernée par toutes les mesures restrictives, du moins pas avant la fin des années 1670. Malgré cela essaye-t-on de convaincre les Messins de l'avantage que représenterait pour eux une telle réunion. C'est vers le milieu des années 1640 que le point est principalement abordé, pour une affaire d'offices. Celle-ci n'est pas précisée, mais l'on peut imaginer qu'en cette période d'installation du bailliage royal à Metz, les réformés réclamaient un certain nombre d'officiers de leur religion. Pour appuyer cette demande en Cour, les Messins ont visiblement tenté de faire appel, comme ils l'ont déjà fait et comme ils le refont ensuite, au Député Général des Églises réformées françaises. Mais il leur est rétorqué cette fois-ci que pour bénéficier de cette intervention, il faudra accepter d'entrer dans les instances des Églises françaises.

#### La réponse de Paul Ferry (1646): une fin de non-recevoir

On dispose de deux écrits sur cette question, sans doute de Paul Ferry, portant tous deux un refus clair d'intégrer le système synodal français. Le deuxième de ces écrits est sans date, mais semble être de 1646<sup>21</sup>, car il est sans doute la version développée du premier travail de Ferry sur la question. Il est cette fois explicitement datée de 1646, semble-t-il en réponse à une demande d'un synode et dans le contexte de cette affaire d'offices que les protestants de Metz réclament<sup>22</sup>. Dans le premier écrit, destiné à convaincre l'assemblée des chefs de famille réunie exceptionnellement pour ce problème après le catéchisme le dimanche 16 septembre 1646, Paul Ferry pare au plus pressé et répond à ceux qui auraient pu être séduits par cette proposition, car il précise bien que « les avis furent mezlés »<sup>23</sup>. Il fonde toute son argumentation sur la prudence, car « chacun scait, par experience et par raison, de quelle importance il est d'introduire des nouveautez »<sup>24</sup>. Puis il

19. Le clergé catholique de Metz, se considérant comme non concordataire, ne députe pas à ces assemblées, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, ce qui lui permet d'éviter la charge de dons gratuits. On le voit nettement dans le mémoire composé en 1699 par l'intendant Turgot, dont il ne reste aujourd'hui que des copies. Par exemple à la BMM, Ms 1515, sur ce point p. 277.

20. Jean Aymon (éd.), *Tous les synodes nationaux...*, *op. cit.*, t. 2, p. 476-477.

21. BPF, Ms 773. Paul Ferry ne le signe pas, mais la mise en forme est typique de ses manuscrits et son écriture est reconnaissable.

22. BNF, NAF, 22701, fol. 311-314. Là non plus, Ferry ne le signe pas, mais, ici encore, la mise en forme est typique des papiers du pasteur. On ne trouve rien dans les actes du synode national de 1645 concernant cette affaire (Jean Aymon (éd.), *Tous les synodes nationaux...*, *op. cit.*, t. 2, p. 624-706): soit cette affaire ne fut pas consignée dans les actes, ce qui est possible, soit c'est à un synode provincial que les écrits de Ferry répondent.

23. BNF, NAF 22701, fol. 312.

24. *Ibid.*

répond aux objections. À ceux qui prétendent que la discipline serait ainsi mieux observée, il rétorque que ce n'est pas une œuvre divine, qu'elle est changeante, en donnant de nombreux exemples en marge, et rappelle également les hésitations dans l'affaire de la distribution de la Coupe au début des années 1610.

Cette intervention du pasteur, bien que très argumentée et étayée de citations variées tirées des actes des synodes ou de travaux antérieurs, n'a sans doute pas entièrement convaincu tout le monde, y compris au sein du consistoire ou de l'assemblée des chefs de famille. C'est probablement ce qui l'a poussé à rédiger un nouveau mémoire, plus long cette fois, qui fait figure de véritable démonstration en trois points inégalement développés sur dix-neuf pages<sup>25</sup>. Le premier point de son mémoire a pour but de recenser avec précision les « Avantages pour l'Eglise de Metz a encor & a encor pardessus celles de France »: il en compte dix, tous plus ou moins hérités de la situation particulière du rattachement de la ville à la France en 1552, parmi lesquels on peut citer la liberté d'envoyer sans autorisation les enfants étudier la théologie à l'étranger ou celle de choisir sans entraves administratives les pasteurs. Le second point vise à établir clairement « si l'adjonction de l'Eglise de Metz a celles de France luy peut estre utile. » Il veut alors répondre explicitement à un des arguments des partisans de la réunion, qui est que l'Eglise de Metz en serait plus considérée. Enfin, Ferry parvient à son troisième et dernier point, de loin le plus longuement développé, dans lequel il va tenter de prouver « que cette adjonction apporteroit de notables inconvenients a l'Eglise de Metz », en se fondant sur de copieuses citations de la Discipline et des actes de synodes nationaux ou provinciaux. Il insiste sur presque tous les points qui étaient considérés comme des avantages et estime que les conséquences de leur révocation seraient préjudiciables à Metz: l'obligation de faire choisir les pasteurs par des synodes, celle d'envoyer à grands frais des députés, la menace d'être plus souvent intégrée aux édits répressifs, etc. De façon assez habile, il essaie de faire croire qu'il travaille bien pour l'intérêt général, et non particulier, en écrivant ces derniers mots du mémoire:

« ny ayant au reste personne en icelle qui puisse avoir plus de raisons que les Pasteurs de desirer ceste adjonction a l'exemple de leurs predecesseur, affin que l'autorité de leur Ministère soit mieux respectée en leurs personnes, leurs pensions mieux establies, l'ingratitude de plusieurs en ce sujet censurée & reprimée sans acception de personnes, & pour le contentement particulier qu'ils auroyent de se trouver avec leurs Freres en toutes leurs assemblées, au moins d'an en an, chacun a son tour, & aux frais de ceste Eglise<sup>26</sup>. »

Ces refus de Ferry, au nom de toute l'Eglise de Metz<sup>27</sup>, ont eu plusieurs conséquences contradictoires. À long terme, cette indépendance a valu aux

25. BPF, Ms 773. Pièce non numérotée et non paginée.

26. *Ibid.*

27. Il ne semble pas y avoir eu de voix discordante, et le collègue le plus en vue de Ferry à partir de 1653, David Ancillon, était de son avis sur cette question si l'on en croit le récit de sa vie, par



protestants de la ville d'être moins préparés à la révocation de l'édit de Nantes, de laquelle ils se croyaient d'ailleurs protégés par un article des traités de Westphalie. Elle leur a également valu d'être relativement mal perçus ou, dans le meilleur des cas, ignorés par une tradition historiographique qui leur reprochait ce manque de solidarité avec leurs coreligionnaires français. À court terme cependant, ce refus fut positif, puisque les mesures répressives remettant en cause les clauses de l'édit de Nantes ne furent pas systématiquement appliquées à Metz. De plus, c'est le statut de l'Église messine qui lui donna un intérêt de premier ordre dans les projets de réunion des Églises prônés par Louis XIV et son célèbre « Conseil de Conscience » : en effet, puisque les protestants de Metz ne dépendaient pas des structures synodales, le pouvoir royal a pu espérer pouvoir agir avec eux plus librement.

*Paul Ferry victime des manœuvres  
sur la réunion des catholiques et des protestants*

Les débats autour du Catéchisme et de sa Réfutation

Le vrai point de départ de la participation de Ferry à des discussions ayant pour but la réunion des chrétiens est sa rencontre avec un jeune chanoine de Metz, Bossuet<sup>28</sup>. Les deux hommes s'affrontent une première fois par écrits interposés lors de la conversion très médiatisée du conseiller au Parlement Gaspard de Lalouette à Toul en 1653. À cette occasion, Bossuet avait signé l'approbation d'un récit de l'abjuration, récit qu'il a d'ailleurs peut-être écrit lui-même<sup>29</sup>. Ferry avait répondu rapidement, mais, faute d'éditeur, son manuscrit n'a pas été publié<sup>30</sup>. Les débats entre Ferry et Bossuet connaissent cependant un vrai rebondissement un an plus tard et la

---

son fils Charles ANCILLON, *Discours sur la vie de feu Monsieur Ancillon et ses dernières heures*, Bâle, Eman & König, 1698, p. 222. Il est à noter cependant que tout le monde ne semble pas connaître les raisons de cette indépendance. Le petit-fils de Paul Ferry lui-même, Jacques Couët du Vivier, demande ainsi encore le 12 septembre 1659 dans une lettre à son grand-père, avant d'aller au synode national de Loudun, « un mémoire des raisons qui obligent l'église de Metz à ne pas se joindre à celles de France, parce qu'il s'agit quelque fois d'en parler; s'il y a quelque chose de secret, il faudra s'il vous plaît m'en avertir. » Lettre citée par Nicolas SCHAPIRA, *Un professionnel des lettres au XVII<sup>e</sup> siècle. Valentin Conrart: une histoire sociale*, Seyssel, Champ Vallon, 2003, p. 304.

28. La présence de Bossuet à Metz en tant que chanoine dans les années 1650 et 1660 a suscité une production bibliographique très importante, notamment de la part des érudits messins du XIX<sup>e</sup> siècle. Il serait impossible de la citer intégralement, l'essentiel de ce qu'il faut savoir est contenu dans Amable FLOQUET, *Études sur la vie de Bossuet jusqu'à son entrée en fonction en qualité de précepteur du Dauphin (1627-1670)*, Paris, Firmin Didot Frères, t. 1, 1855, 600 p., Henri TRIBOUT DE MOREMBERT, « Bossuet, chanoine de Metz », *Mémoires de l'Académie nationale de Metz*, 1986, p. 33-56 et Philippe HOCH, « Jacques-Bénigne Bossuet », *50 Sept*, n°1, 2004, p. 28-39. Un colloque récent fait également état de ce séjour : Anne-Élisabeth Spica (éd.), *Bossuet à Metz (1652-1659). Les années de formation et leurs prolongements*, actes du colloque international de Metz (21-22 mai 2004), Berne, Peter Lang, 2005, XVIII-352 p.
29. *Lettre du sieur Lalouette au sieur de Vernicour, son frère, contenant les raisons qui l'ont porté à embrasser la communion de l'Église catholique, apostolique et romaine*, Toul, S. Belgrand et I. Laurent, 1653, (2)-76 p.
30. *Responce a la declaration du Sr Gaspard de Lallouette*, manuscrit conservé à la BPF, Ms 773.

controverse, sur des thèmes voisins, est cette fois publique. C'est en effet à Bossuet qu'est confiée, en 1654, la rude mission de réfuter le catéchisme général publié par le pasteur<sup>31</sup>. Cette réfutation, premier ouvrage célèbre et de taille dans la carrière du jeune clerc catholique<sup>32</sup>, reprend des passages entiers du *Catéchisme* pour montrer que les calvinistes sont moins des hérétiques que des schismatiques: puisque la plupart des abus pour lesquels ils s'étaient retirés de l'Église catholique ont été réformés, notamment après le concile de Trente, il n'existe plus de raison de rester séparés. Cette argumentation, feignant de minimiser les divergences doctrinales importantes, notamment sur le Salut et l'Eucharistie, devait être promise à un bel avenir dans les livres suivants de Bossuet. Ferry avait écrit une réponse à la *Réfutation*, mais elle est restée manuscrite, pour des raisons encore difficiles à cerner: les difficultés de la presse protestante ou la volonté de l'auteur de rendre un texte parfait et inattaquable expliquent peut-être qu'à la mort du pasteur, quatorze ans après l'ouvrage de Bossuet, la réponse était toujours inédite<sup>33</sup>. Il n'est pas non plus impossible que des critiques de collègues de Ferry ne l'aient découragé: certains pasteurs, comme Charles Drelincourt, n'ont pas caché que Ferry avait donné à son adversaire les armes pour se faire battre<sup>34</sup>.

Le but de départ de ce catéchisme général, prêché le dimanche 17 mai 1654, était le même que celui de tous les catéchismes généraux prêchés à Metz: préparer les fidèles avant la célébration de la Cène, qui a lieu quatre fois par an. Rien ne permet de dire que Ferry avait prémédité de publier ce catéchisme-là plutôt qu'un autre<sup>35</sup>, et il est d'ailleurs difficile de dire pourquoi c'est celui-ci qui a été choisi: le pasteur avait en effet un stock important de catéchismes, publiait peu, et n'avait pas de raison de mettre celui-ci

31. *Catéchisme général de la réformation de la religion: Presché dans Metz, par Paul Ferry Ministre de la Parole de Dieu*, 2<sup>e</sup> édition, Genève, Pierre Chouët, 1656, 151 p. La première édition, datée de 1654 à Sedan, chez Chayer, est très rare. Il semblerait cependant que les deux éditions aient exactement la même pagination, car Bossuet, dans sa *Réfutation*, cite des pages qui correspondent aux passages de l'édition de 1656, alors que, écrivant en 1655, il a forcément répondu à partir de celle de 1654.

32. *Réfutation du catéchisme du S<sup>r</sup> Paul Ferry, ministre de la religion pretendue reformée. Par Jacques Benigne Bossuet, Docteur en Theologie de la faculté de Paris, Chanoine & Grand Archidiacre en l'Église Cathedrale de Metz*, Metz, Jean Antoine, 1655, 240 p.

33. La réponse à la *Réfutation*, par Paul Ferry, était considérée comme presque achevée et destinée à la publication si l'on en croit le testament du pasteur (l'original a disparu, il en reste des copies, j'ai utilisé celle des Archives Municipales de Metz, désormais AMM, II 297, dossier 2). Mais à sa mort en 1669, elle ne semble toujours pas prête. On n'en a conservé que des fragments, qui plus est dans le désordre. Ces fragments se trouvent à la BPF, Ms 769<sup>3</sup>, dossier 2 (qui nous donne les p. 27-46 et 99-118) et Ms 772 (qui nous donne les p. 49-72 et 77-92). Roger Mazauric, dans «Bossuet et Paul Ferry», *B.S.H.P.F.*, t. 101-2, 1955, p. 53-71, tente de démontrer que cette réponse à Bossuet, qui a été longtemps conservée dans le Ms 772 de la BPF comme étant une partie du traité sur les luthériens (voir plus bas), est en fait autonome. Comme on le verra, c'est sans doute plus complexe que cela.

34. BPF, Ms 760<sup>4</sup>, fol. 116. Lettre de Charles Drelincourt à Paul Ferry, de Paris, 14 juillet 1655. Il faut tout de même préciser que d'autres pasteurs, comme Jean Mestrezat, ont soutenu Ferry dans cette affaire (BPF, Ms 760<sup>6</sup>, fol. 261, lettre de Jean Mestrezat à Paul Ferry, de Paris, 12 octobre 1655).

35. Le texte manuscrit du catéchisme tel qu'il fut prêché ne se distingue en rien des autres que l'on a conservés. Celui-ci est consultable à la BPF, Ms 769<sup>2</sup>.

particulièrement en avant. Après quelques généralités sur les religions et sur la vérité du christianisme seul, Ferry aborde ce qui fait le cœur de l'ouvrage : la justification de la Réformation et de la séparation avec Rome et les catholiques, en se fondant sur les erreurs et superstitions accumulées au cours des siècles. Selon Ferry, la superposition de strates d'erreurs au cours des siècles a dénaturé le message chrétien pour le rendre totalement déformé. Mais là où il va sans doute trop loin, et où il risque de donner des arguments à ses adversaires, c'est qu'il essaie de dater précisément le moment à partir duquel les abus sont si importants que le Salut n'est plus possible dans l'Église catholique à Metz. Et cette date, c'est 1543 selon lui, car à partir de ce moment, les œuvres sont pleinement considérées comme participatives au Salut, et d'autres croyances deviennent obligatoires, comme la médiation des saints ou la transsubstantiation. Cette argumentation maladroite de Ferry doit être replacée dans son contexte, et l'intitulé de la treizième question du catéchisme est particulièrement révélateur des angoisses qui assaillent les réformés de Metz au XVII<sup>e</sup> siècle : « Que croyez-vous donc de nos Ancêtres, qui sont morts en la communion de l'Église Romaine avant la Reformation ?<sup>36</sup> »

C'est cet argument de Ferry qui est le fondement de la réfutation de Bossuet, et son gros ouvrage ne se résume finalement qu'à un syllogisme de mauvaise foi, mais terriblement efficace. Après avoir rappelé que Ferry connaît mal le catholicisme qu'il attaque, Bossuet choisit donc deux propositions auxquelles le *Catéchisme* aboutit : « Que la reformation à esté nécessaire, &, Qu'encore qu'auant la reformation on se pût sauuer en la communion de l'Église Romaine, maintenant apres la reformation on ne le peut plus.<sup>37</sup> » Bossuet se propose ensuite d'objecter deux « vérités catholiques » à ces deux propositions : « Que la reformation comme nos aduersaires l'ont entreprise est pernicieuse, &, Que si l'on s'est pû sauuer en la communion de l'Église Romaine avant leur reformation pretenduë, il s'ensuit qu'on y peut encore faire son salut.<sup>38</sup> »

Tout l'ouvrage qui suit n'est que le développement de ces arguments : puisque l'on peut se sauver en 1543 dans l'Église catholique à Metz, alors c'est encore possible ensuite, puisque la Réforme catholique l'a lavée de ses abus, pour lesquels les schismatiques prétendus réformés se sont séparés d'elle. Pour lui, une des preuves que les réformés sont de mauvaise foi face aux catholiques est qu'ils acceptent depuis 1631 des luthériens à leur communion, alors que la doctrine eucharistique des luthériens est proche de celle des catholiques, en tout cas plus qu'elle ne l'est de celle des réformés. Bossuet écrit avec une grande agressivité, alors que Ferry était resté sobre et posé<sup>39</sup>.

La *Réfutation* fut triomphalement accueillie chez les catholiques, notamment par les commanditaires de l'ouvrage, le suffragant Pierre Bédacier et les

36. *Catéchisme général...*, op. cit., p. 75. La réponse à cette question est développée p. 75-78.

37. *Réfutation du catéchisme...*, op. cit., p. 14.

38. *Ibid.*

39. François CUISINIER, « Paul Ferry et Bénigne Bossuet à Metz : la tolérance et le 'Compelle intrare' », *Cahiers Élie Fleur*, n°14, 1996, p. 23-55.

jesuites de son entourage. Elle suscita, comme on l'a vu, la gêne des réformés, et notamment des pasteurs, qui se rendirent alors compte des légèretés du catéchisme de Ferry. Au sein de l'Église réformée de Metz elle-même, il semble qu'il y ait eu quelques tensions, notamment autour du ministre David Ancillon (1617-1692), collègue de Ferry depuis 1653 et beaucoup plus incisif dans la controverse contre les catholiques: il est possible que ses conférences avec Bédacier en 1657 soient une sorte de réponse à la «mollesse» dénoncée chez son confrère<sup>40</sup>. Dans ces conditions, il est compréhensible que Ferry ait désiré être sûr de son fait avant de publier une réponse digne de ce nom, et cette fois irréfutable. Comme on le sait, elle ne fut jamais publiée, bien qu'il la considérât comme prête. La lecture des fragments du manuscrit qui nous sont parvenus montre une argumentation très au point, mais finalement mal à l'aise avec celle développée dans le catéchisme de 1654. Il insiste cette fois sur les variations de l'Église catholique et des erreurs qui se sont peu à peu accumulées au cours des siècles et parvient cette fois à retourner un argument de Bossuet: celui-ci faisait référence à Daillé pour rappeler que toutes les erreurs ne se valaient pas, et que certaines étaient fondamentales pour le Salut, d'autres non. Grâce à cette logique, Ferry montre qu'il devait donc forcément y avoir un moment, en l'occurrence l'année 1543, au cours de laquelle l'accumulation des erreurs et des abus devenait un obstacle au Salut. C'est également à partir de cette argumentation que Ferry veut montrer à Bossuet que, comme on le verra plus loin, les erreurs des luthériens sur la Cène ne sont pas aussi graves que celles des catholiques, et que s'il est possible de communier avec les premiers, ça ne l'est pas avec les seconds: ce sera le point de départ des travaux du pasteur sur la réunion avec les luthériens.

En niant le postulat de départ de la *Réfutation*, qui était l'immutabilité de la foi catholique, Ferry semble reprendre la main dans la discussion. Il montre également clairement que Bossuet est de mauvaise foi en faisant passer les réformés pour des schismatiques qui se sont séparés pour des raisons devenues caduques depuis la réforme tridentine. Au contraire, ce qui sépare réformés et catholiques est vraiment doctrinal aux yeux de Ferry, qui fait une longue liste des matières à controverse. L'absence de publication de cette réponse laisse cependant le chanoine comme vainqueur aux yeux des observateurs, notamment messins et protestants. Mais le débat entre les deux hommes et les deux confessions n'est que suspendu.

### Un dialogue «irénique» en 1666?

En effet, la position de Metz, Église particulière comme on l'a vu, lui donne un intérêt stratégique dans les manœuvres du pouvoir royal au milieu des années 1660 pour le «grand dessein», la réunion des chrétiens en une seule Église. Metz n'est évidemment pas la seule cible du très officieux

40. Voir sur ce sujet Julien LÉONARD, «Un épisode méconnu des controverses confessionnelles messines du XVII<sup>e</sup> siècle: les conférences entre David Ancillon et Pierre Bédacier (1657)», *B.S.H.P.F.*, t. 153-3, 2007, p. 359-370.

« Conseil de Conscience » qui comprend entre autres Bossuet, Turenne (avant même sa conversion au catholicisme) ou encore le Père Annat et Le Tellier. Une première tentative, quasiment officielle, avait eu lieu à Sedan, dont le gouverneur était un catholique messin gagné aux idées iréniques, le maréchal Abraham Fabert (1599-1662)<sup>41</sup>.

La question du « dialogue irénique » entre Paul Ferry et Jacques-Bénigne Bossuet est suffisamment bien connue pour que l'on puisse ici se passer d'entrer dans les détails<sup>42</sup>. Les sources sont, il faut le dire, à la fois suffisamment étoffées et implicites pour que l'on puisse disserter de longues pages sur cet épisode, sans que l'on puisse mettre tout le monde d'accord de façon définitive<sup>43</sup>. Les faits principaux sont pourtant relativement aisés à établir. Le conseil de réunion, et notamment le Père Annat, tenait Ferry pour un modéré, ce qui en faisait une cible idéale. Cette réputation de modération devait cependant être relativement récente, puisque dans les années 1610 il s'était opposé à Véron dans une controverse<sup>44</sup>. Dans les années 1620 à 1650 il s'était battu plusieurs fois contre les jésuites messins dans diverses procédures judiciaires et dans ses sermons<sup>45</sup>. Mais la perception que les catholiques avaient de lui a peut-être changé lors d'une précédente maladie qui l'avait cloué au lit pendant la majeure partie de l'année 1665 : il avait alors accepté de nombreuses visites de pères jésuites, qui vivaient à son voisinage direct depuis 1642. Il avait même sympathisé avec l'un d'entre eux, le Père de Rhodez, et lui avait rendu visite à sa guérison, ce qui a semble-t-il troublé Ancillon, qui perd le contact avec son collègue pendant de nombreuses semaines. De plus, Ferry présentait l'avantage, comme on l'a vu, de prêcher

41. Sur ce personnage et son rôle dans la réunion des chrétiens, voir notamment Jules BOURELLY, *Le Maréchal de Fabert (1599-1662). Étude historique d'après ses lettres et des pièces inédites*, Paris, Didier et C<sup>e</sup>, 2t., 1880-1881, 445 et 438 p.

42. Aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles encore, les discussions entre Bossuet et Ferry ont suscité la polémique. On peut distinguer trois grands courants historiographiques : le courant réformé, qui tait ces tractations au XIX<sup>e</sup> siècle et lave Ferry de tout soupçon avec Roger Mazaauric, *Le pasteur Paul Ferry*, op. cit. ; le courant catholique, qui insiste sur la volonté de Ferry de transiger, en précisant qu'il fut arrêté par l'intransigeance de ses collègues, représenté notamment par Amable Floquet, *Études sur la vie de Bossuet...*, op. cit. ; et enfin un courant « œcuménique » datant du milieu du XX<sup>e</sup> siècle, reprenant pour l'essentiel l'historiographie catholique dans une optique irénique : c'est là essentiellement le travail de François GAQUÈRE, *Le Dialogue irénique Bossuet - Paul Ferry à Metz (1652-1669)*, Paris, Beauchesne, 1967, 271 p., très influencé par les travaux d'Yves Congar et repris dans toutes ses conclusions par Henri Tribout de Morembert, *La Réforme à Metz*, op. cit., t. 2, p. 259-276. Il est intéressant de noter que Mazaauric d'une part et Tribout de Morembert et Gaquère d'autre part se sont réfutés mutuellement sans jamais chercher à s'entendre, sans doute pour des raisons idéologiques plus que scientifiques.

43. Les principales sources sur l'histoire de ce dialogue, souvent qualifié d'« irénique », sont les lettres échangées entre les deux hommes, et entre eux et Théodore Maimbourg et Bénigne Bossuet (père). Les originaux se trouvaient à la BMM, Ms 1201, mais ils ont été détruits en 1944. Des copies manuscrites existent en divers endroits (notamment AMM, II297, dossiers 6 à 9, et BPF, Ms 773). On peut les trouver imprimées en intégralité dans Charles Urbain et Eugène Lévesque (éd.), *Correspondance de Bossuet*, t. 1 (1651-1676), Paris, Hachette, 1909, p. 147-188 et p. 443-474. Le problème est bien sûr que la partie la plus intéressante du dialogue entre les deux hommes est sans doute restée orale.

44. Il avait ainsi publié *Le dernier désespoir de la Tradition contre l'Écriture. Où est amplement réfuté le Livre du P. François Veron Jésuite*, Sedan, Jean Jannon, 1618, 812 p.

45. Voir, entre autres, Archives Départementales de la Moselle (désormais ADM) D11 et D39 et BNE, NAF 22701.



dans une Église indépendante des structures synodales et donc, aux yeux du pouvoir royal, plus souple dans son organisation. Bossuet, membre de ce conseil, habile controversiste et surtout habitué de Metz et de ses pasteurs, est choisi pour entrer en contact avec lui. Aucune source ne nous dit si les deux hommes ont entretenu des relations entre eux après l'épisode du *Catéchisme* et de sa *Réfutation*, mais il semble naturel à Ferry d'accepter la proposition de Bossuet de se rencontrer, lorsqu'il lui écrit dans la seconde quinzaine de mai 1666. Cela faisait sept ans que le chanoine résidait essentiellement à Paris, mais il avait conservé à Metz sa prébende, et une partie de sa famille, dont son père, conseiller au Parlement et lui aussi chanoine une fois devenu veuf. De plus, il revenait régulièrement à Metz passer quelques jours pour s'occuper des affaires liées à ses charges de chanoine et d'archidiacre.

Le contexte de 1666 est évidemment très tendu pour les réformés, qui font face depuis 1661 à une grande vague de mesures répressives. Mais Metz reste relativement à l'abri de la plupart des décisions vexatoires. C'est donc dans ce climat très particulier que s'ouvrent ces discussions entre les deux hommes, à des intervalles qui nous sont inconnus, mais en privé et dans le jardin ou dans la bibliothèque de Ferry. C'est grâce à la correspondance entre les deux hommes et à la mise par écrit de leurs principaux travaux, voulue par le pasteur essentiellement, que l'on sait de quoi ils ont parlé, directement de mai à juillet 1666, puis par lettres interposées jusqu'en novembre de la même année. La méthode employée est définie par Bossuet et acceptée par Ferry, qui reste passif dans les discussions. Le chanoine expérimente là une stratégie qui lui tient à cœur et qu'il continuera d'employer dans les controverses auxquelles il sera amené à participer: ne pas aborder tous les points de débat, mais s'accorder d'abord sur ce qui fait le fondement du Salut chrétien, et ensuite ne chercher à s'entendre que sur ces points, considérant que le reste n'est que secondaire et finalement libre, puisque ce n'est pas un fondement du Salut<sup>46</sup>. Bossuet part du principe que la religion catholique est trop souvent mal comprise par les protestants et qu'il faut donc leur enseigner ce qu'elle est réellement.

Face à cela, Ferry précise très rapidement qu'il ne fera rien sans l'accord de ses confrères, non seulement de Metz, mais aussi des autres Églises réformées de France, ce qui semble être un échec dans la stratégie du conseil de réunion. Mais, malgré ces réticences et cette passivité, le pasteur participe à ces conversations de bon cœur apparemment. Durant tout le mois de juin, les deux hommes progressent, et Ferry demande à son interlocuteur de lui fournir un résumé de leurs conversations, ce qui lui parvient le 8 juillet, avec un mémoire additif une semaine plus tard<sup>47</sup>. On constate ainsi que les discussions ont porté tout d'abord sur le mérite des œuvres, puis sur l'Eucharistie et la présence réelle, et enfin des saints, de la Vierge et de l'Église. Sur chacun de ces points, Bossuet semble très ouvert et veut croire à un accord possible,

46. Cette stratégie est d'ailleurs reprise en partie de celle employée par Ferry lui-même face aux luthériens, voir ci-dessous.

47. Charles Urbain et Eugène Lévesque (éd.), *Correspondance de Bossuet*, t. 1, *op. cit.*, p. 149-158.



puisque selon lui c'est la mauvaise connaissance de la foi catholique qui empêche les réformés de l'embrasser. Les conversations se poursuivent en juillet et août, comme on peut le voir dans un *Récit* rédigé par Bossuet<sup>48</sup>. Ce mémoire semble très optimiste, puisqu'il précise que Ferry « est demeuré d'accord qu'il n'y avoit plus de difficulté » sur le sujet de l'Eucharistie et très peu sur la justification. Sur les saints, les images, le purgatoire et la prière pour les morts, Bossuet parvient à son but, qui est de faire dire à Ferry que cela ne justifie pas la séparation et que ce ne sont pas des croyances qui empêchent le Salut. Malgré de bonnes intentions visibles de la part des deux contradicteurs, les discussions s'enlisent et n'ont lieu que par lettres à partir de fin août et début septembre. L'explication de cet échec est facile à comprendre: les deux hommes ne sont pas seuls à décider, et ils doivent rendre des comptes et surtout manœuvrer dans un contexte difficile. C'est ainsi que Ferry doit mettre ses confrères messins au courant, ce qu'il fait les 1<sup>er</sup> et 5 septembre 1666, ne suscitant guère l'optimisme. De même, les correspondants compliquent les choses en utilisant comme intermédiaire le catholique converti à la Réforme Théodore de Maimbourg, mais aussi en liant leurs conversations à « l'affaire Bancelin », du nom du gendre que Ferry voulait s'adjoindre à Metz, mais que le pouvoir royal avait renvoyé de la ville, considérant qu'il ne pouvait y avoir là plus de quatre pasteurs. Enfin, l'impression d'échec et même de fiasco se ressent lorsque le 9 janvier 1667, pressé par les impatiences du conseil de réunion et des jésuites, le lieutenant-général du roi veut faire croire que la réunion est un ordre du roi. Le consistoire répond par une fin de non-recevoir, après avoir argué d'ailleurs du caractère particulier de l'Église de Metz, ce qui l'empêche de parler au nom des autres Églises de France<sup>49</sup>.

L'échec de ces conversations, que Ferry n'a jamais sollicitées, a beaucoup marqué le vieux pasteur, notamment à cause de l'incompréhension suscitée chez ses collègues. On le sait en froid avec Ancillon, bien que les choses s'arrangent en 1667, mais il doit également faire face à la réprobation de Conrart qui, bien que n'étant pas pasteur, bénéficie d'une solide réputation<sup>50</sup>, et surtout de Daillé, peut-être remonté par Ancillon, et en tout cas très hostile à ce projet dans sa correspondance avec Ferry en parlant de « lascheté »<sup>51</sup>. Malgré les désaccords de l'historiographie du XX<sup>e</sup> siècle sur ce point, entre un Gaquère évoquant un « ministre modéré »<sup>52</sup> et un Mazauroic rappelant que jamais Ferry n'avait fait la moindre concession<sup>53</sup>, il semble évident que le pasteur n'a guère été actif, mais a été une victime de ces événements.

48. *Ibid.*, p. 161-168, *Récit de ce qui a été traité entre M. Ferry et moi, dans plusieurs conférences particulières que nous avons eues ensemble dans le dernier voyage que j'ai fait à Metz.*

49. *Ibid.*, p. 466-474. Il s'agit d'un récit que Ferry a lui-même rédigé à propos des derniers événements de cette affaire.

50. *Ibid.* Ferry, dans le récit des événements, évoque une lettre de Conrart à son beau-frère messin Le Duchat, dans laquelle il condamne l'attitude du vieux pasteur.

51. BPF, Ms 760<sup>t</sup>, fol. 27, lettre de Jean Daillé à Paul Ferry, de Paris, 14 juillet 1666.

52. François GAQUÈRE, *Le Dialogue irénique...*, *op. cit.*, p. 29.

53. Roger MAZAURIC, *Le pasteur Paul Ferry*, *op. cit.*, p. 109-125.

Finalement, l'échec de ces conversations est total. Mais une des conséquences, à la fois inattendue et intéressante, de cette opposition entre Ferry et Bossuet fut sans doute la réflexion qu'elle amorça dans l'esprit du pasteur sur le sujet de la réunion des protestants. Les allusions dans le *Catéchisme*, en étant reprises et développées par Bossuet contre leur auteur, allaient devenir des pistes fécondes dans la réponse à la réfutation, au point de se transformer peu à peu en traité sur les moyens de parvenir à l'unité protestante.

### *Paul Ferry engagé activement dans la réunion des protestants*

Le projet de Paul Ferry de rédiger un traité permettant la réunion des luthériens et des réformés est sans doute né, dans l'esprit du pasteur, de sa première controverse avec Bossuet, celle à propos du *Catéchisme* et de sa *Réfutation*. Comme on l'a vu, le jeune chanoine avait essayé de contrer le ministre en lui montrant que, s'il n'y avait pas de problème à admettre à la communion des réformés les luthériens qui croient en la consubstantiation, alors il n'y aurait pas d'obstacle majeur à accepter que l'on puisse croire en la transsubstantiation. C'est donc à partir de ce moment, vers 1656, mais probablement grâce à un intérêt antérieur pour la question, que Ferry se lance dans des recherches historiques et théologiques dans le but de permettre un tel projet irénique<sup>54</sup>. Pour cela, il bénéficiait de conditions favorables qui allaient lui permettre de parvenir à la rédaction d'un ouvrage dont il espérait faire une référence, malgré l'existence de traités déjà nombreux sur la question par des auteurs comme Jean Daillé, Antoine Crégut, Matthieu Bochart, Samuel Des Marets ou encore John Dury.

### Les conditions favorables à l'action de Ferry

Dès le début des années 1650, Paul Ferry commence à s'intéresser aux projets de réunion des luthériens et des réformés, et cet intérêt devient prépondérant dans sa correspondance au milieu de ces années 1650, sans doute poussé par les attaques de Bossuet dans sa *Réfutation*. L'histoire des tentatives de réunion entre les deux principales confessions issues de la Réformation est déjà longue à cette époque<sup>55</sup>. Les désaccords portent essentiellement sur la signification de la Cène, les réformés rejetant la vision luthérienne de la consubstantiation, jugée trop proche de la transsubstantia-

54. Ce rôle déclencheur de la controverse avec Bossuet se voit clairement dans le traité rédigé par Ferry, comme on le verra ci-dessous, mais on peut également le voir à partir de son recueil de notes historiques (BPF, Ms 774), puisque c'est avec une écriture postérieure qu'il prend des renseignements relatifs à cette question (par exemple il ne s'informe que tard à propos du colloque de Montbéliard en 1586).

55. Sur cette histoire, on peut consulter le vieil ouvrage de Mathieu-Mathurin TABARAUD, *Histoire critique des projets formés depuis trois cents ans pour la réunion des communions chrétiennes*, Paris, Gauthier Frères et C<sup>e</sup>, 1824, p. 13-85. Une synthèse, plus récente et plus fiable, est à lire dans Marc Venard (dir.), *Le temps des confessions (1530-1620/30)*, t. VIII de l'*Histoire du Christianisme*, sous la direction de Jean-Marie Mayeur, Charles Pietri, André Vauchez et Marc Venard, Paris, Desclée, 1992, p. 281-299 (pages rédigées par Marc Lienhard).

tion catholique qu'ils abhorrent, mais également sur le baptême et la prédestination. Les autres points de tension sont moins graves aux yeux des protestants eux-mêmes, car ils touchent des problèmes d'ecclésiologie plus que de théologie. Dès la fin des années 1520, des tentatives de réconciliation se font jour, notamment à Marbourg (1529). Les réunions, colloques, assemblées et conférences se suivent à intervalles plus ou moins longs, avec des espoirs, comme lorsque Bucer arrive à un accord superficiel à Wittenberg en 1536, et des moments plus tendus, comme à la conférence de Montbéliard en 1586, lors de laquelle Théodore de Bèze va jusqu'à dire qu'il y a moins d'inconvénients à la doctrine catholique de l'Eucharistie qu'à celle des luthériens. Dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, de nouvelles tentatives prennent forme, le plus souvent sous-tendues par des espoirs politiques d'union contre les « ennemis communs » catholiques. Mais à Leipzig (1631) et à Cassel (1661), les luthériens se montrent intransigeants. Cela ne décourage pas les réformés français qui, régulièrement, ont entrepris des démarches pour assurer la communion avec les luthériens. Pas moins de 12 des 29 synodes nationaux français se sont ainsi intéressés à ce projet de réunion, notamment ceux de Sainte-Foy (1578), Vitré (1583 et 1617), Gap (1603), et surtout Tonneins (1614) et Charenton (1631)<sup>56</sup>. Malgré les critiques des catholiques, qui raillent ces réformés prêts à excommunier les leurs pour des raisons ecclésiologiques, mais voulant communier avec des adversaires en matière de dogmes, le synode de Charenton achève le processus en autorisant les luthériens à communier aux tables réformées et à présenter des enfants au baptême sans avoir à abjurer, à la demande de croyants de Bourgogne.

Quand on sait le nombre et la qualité des pasteurs qui se sont déjà aventurés sur ce terrain, on se demande pourquoi Ferry, même s'il se sent attaqué par les arguments de Bossuet, s'est lancé dans cette aventure. Deux avantages, qui se complètent et se chevauchent, font en sorte qu'il a pu jouer un rôle important dans cette affaire, tant à l'échelle française qu'à l'échelle européenne. Le premier est l'existence d'un réseau complexe et serré de correspondance qui lui permet d'obtenir des livres, des matériaux et des renseignements. Ses correspondants sont en effet nombreux et couvrent les principaux lieux de l'Europe occidentale réformée (États allemands, Provinces-Unies et France)<sup>57</sup>. L'affaire de l'union avec les luthériens est évoquée sporadiquement à partir des années 1640 et de façon répétée à partir du milieu des années 1650. Ses correspondants font eux-mêmes partie d'un réseau plus ancien consacré, depuis la fin des années 1640 et les efforts de

56. Marc Venard (dir.), *Le temps des confessions (1530-1620/30)*, op. cit., p. 297, Paul CONORD, « Les synodes des « Églises réformées » de France et l'union des Églises évangéliques aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles », *Foi et Vie*, n°56, 1958, p. 94-101, et Jean Aymon (éd.), *Tous les synodes nationaux...*, op. cit. Sur le cas particulier de la décision de 1631, voir Françoise CHEVALIER, « La décision synodale de 1631: la question de l'union des calvinistes et des luthériens », *B.S.H.P.F.*, t. 139-4, 1993, p. 605-620.

57. Je n'ai pu dépouiller pour l'instant, dans le cadre de mon enquête sur Paul Ferry, qu'une partie de sa correspondance passive, essentiellement celle conservée à la BPF, Ms 760, 8 volumes, et Ms 335.

Dury, à la réflexion sur « la réunion des évangéliques ». Plusieurs cercles de correspondants abordent ce sujet avec Ferry. Il y a tout d'abord le cercle que l'on pourrait qualifier de « réseau de Sainte-Marie-aux-Mines »<sup>58</sup>. Cette ville si particulière est un épicode des travaux sur la réunion des protestants, notamment autour de la duchesse de Wurtemberg, Anne de Coligny, réformée et mariée à un luthérien qui cherche à la faire se convertir. Elle s'appuie sur ses chapelains et sur les ministres de Sainte-Marie. Dans ce réseau de correspondance, on retrouve surtout les pasteurs Jean Mellet et Balthasar-Octavien Amyraut, tous deux passés à un moment par Sainte-Marie et proches d'Anne de Coligny. Cette dernière apparaît elle aussi dans la correspondance passive de Ferry. On peut également rajouter à ce cercle des pasteurs proches de cet épicode et qui sont en lien entre eux et avec le pasteur messin : Jean Buxtorf, Schoenawer et Ulrich, ainsi que le ministre de Bischwiller, Pierre Philippe, qui avait reçu en 1654 l'imposition des mains par Ferry lui-même.

Le second cercle de ce réseau de correspondance se trouve en Allemagne, le plus souvent autour de Francfort et Heidelberg. Daniel Toussaint, Frédéric Spanheim fils, Matthieu Rouyer, Jean Richier, ou encore Preyel font partie de ce cercle dans lequel, comme dans le précédent, Ferry bénéficie d'un prestige assez fort, du fait de sa position dominante dans une grande Église, mais également grâce à la présence de réfugiés messins ou de pasteurs d'origine messine dans ces communautés.

Le troisième cercle est genevois, avec Pictet (qui connaît personnellement Ferry pour avoir séjourné à Metz en 1632), François Turretini et Philippe Mestrezat, le neveu du pasteur de Charenton. Enfin, un quatrième cercle, beaucoup plus relâché, est français : on y retrouve essentiellement Jean Daillé et Théodore Maimbourg, cousin du célèbre jésuite Louis et converti plusieurs fois à des confessions diverses. D'autres correspondants français abordent le sujet, mais de façon plus sporadique, comme Jean Mestrezat, Pierre Dumoulin, Charles Drelincourt, etc.

Évidemment, il serait simpliste de penser que ces cercles, présentés ainsi pour la clarté de l'exposé, ont été totalement étanches. Au contraire, on perçoit de multiples indices dans la correspondance de Ferry prouvant qu'ils étaient en contact (au moins occasionnel) les uns avec les autres. Mais, au centre de tous ces liens se trouve un homme, que tout le monde ou presque cite dans ses lettres et dont le périple est un des fils conducteurs des échanges épistolaires : John Dury. Bien que ses lettres à Ferry soient relativement rares (mais sans doute n'est-ce qu'un effet de l'échantillon dépouillé), son parcours est parfaitement connu du pasteur messin et, visiblement, l'Écos-sais s'intéresse lui aussi aux travaux de son confrère<sup>59</sup>.

58. L'intérêt de Ferry pour cette ville est grand et ancien : dès 1643, il est précisément renseigné sur son histoire par le pasteur Jean Le Bachellé. La lettre a été publiée par Athanase COQUEREL (fils), « Précis de l'histoire de l'Église réformée de Sainte-Marie-aux-Mines, de 1550 à 1641 », *B.S.H.P.F.*, t. 1, 1853, p. 159-165.

59. Par exemple dans la lettre de Mellet à Ferry du 27 décembre 1663, BPF, Ms 760<sup>7</sup>, fol. 234. L'intérêt est rapporté encore plus explicitement dans une lettre de Rouyer à Ferry du 7 mai 1658, BPF, Ms 760<sup>7</sup>, fol. 260.

Au-delà des nouvelles du projet que ce réseau de correspondance a pu donner, le grand intérêt de ces liens épistolaires a été, pour Ferry, l'accumulation de matériaux historiques et de livres lui permettant de traiter son sujet.

Le second élément de contexte favorable pour Ferry est de se trouver à Metz, c'est-à-dire en position de frontière avec des États allemands luthériens. De plus, depuis de longs siècles, Metz est une ville marchande et en contact privilégié avec l'Empire, auquel elle appartient en théorie jusqu'en 1648. Même si la cité n'a plus le lustre des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, elle n'en reste pas moins en position de carrefour. La population messine connaît bien les Allemands et leurs mœurs, et le pouvoir royal bénéficie là de nombreux interprètes en langue germanique. Cette proximité, tant géographique que culturelle, même si elle ne doit pas être exagérée, a permis à Paul Ferry d'entrer en contact physique avec des luthériens dans sa propre ville. Bien qu'il soit difficile de trouver des éléments dans des sources de première main, il est possible d'obtenir des indices prouvant que des luthériens étaient de passage (plus ou moins longtemps) à Metz et y ont parfois pratiqué leur culte. En 1636, un scandale éclate suite à un prêche luthérien célébré en ville à huis ouverts chez un prince allemand réfugié à cause des troubles de la Guerre de Trente Ans: après une interdiction du Parlement de ce genre de pratiques, il semblerait que les luthériens de passage à Metz aient pu pratiquer leur culte sporadiquement dans le temple des réformés, rue Chambière<sup>60</sup>. Les meneurs de la Contre-Réforme à Metz fulminent d'ailleurs contre cette pratique du luthéranisme à Metz et cette proximité avec les calvinistes. Le suffragant de l'évêque de Metz, Martin Meurisse, écrit ainsi que la ville était alors devenue «une petite Babilone» et que

«L'on vit, en mesme temps, l'exercice libre de cinq ou six sectes différentes, dans l'enclos des murailles. Car outre le Sabbath des Juifs, & les presches ordinaires à la Calvinienne, il y avoit encor trois ou quatre presches à la Lutherienne, en divers endroits de la Ville<sup>61</sup>.»

Avant que le roi n'arrête enfin ce «scandale», Meurisse note aussi que les luthériens font enterrer leurs morts en ville, parfois dans des caves, mais le

60. BPF, Ms 777, notes d'Othon Cuvier, qui ne donne pas ses sources. Peut-être a-t-il eu entre les mains des documents aujourd'hui disparus, mais on doit évoquer ces éléments au conditionnel. On constate dans les registres paroissiaux de l'Église réformée de ces années 1635-1637 (AMM, GG244) que des luthériens ont peut-être participé à ses cérémonies: certains baptêmes ont en effet peut-être été conférés à des enfants de parents professant la Confession d'Augsbourg. Ils ne sont nulle part présentés comme explicitement luthériens, mais on peut le soupçonner dans au moins quatre cas de baptêmes (mais aucun mariage).

Il convient cependant d'être prudent, puisque d'un côté ces personnes ne sont pas dites luthériennes (donc le doute subsiste), mais d'un autre côté on ne peut être sûr que ces cas soient les seuls. Il est difficile de dire si cette absence des registres est due au faible nombre des occurrences, à la tenue d'un registre particulier par une hypothétique Église luthérienne, ou encore à la peur d'une interdiction des autorités. Il est à remarquer que de nombreux Allemands, réfugiés à Metz pour cause de guerre, participent aux célébrations de l'Église réformée, mais on peut le plus souvent considérer qu'ils sont calvinistes, venant de Deux-Ponts ou du Palatinat.

61. Martin MEURISSE, *Histoire de la naissance, du progrès et de la décadence de l'hérésie dans la ville de Metz & dans le pays Messin*, Metz, Jean Antoine, 1642, p. 553-554.



plus souvent au cimetière des réformés, qui se trouve dans le Retranchement de Guise, et ce malgré des différences notables de pratiques funéraires, soulignées non sans malice par le prélat qui, lui aussi, condamne la communion contre nature entre luthériens et réformés.

Le séjour de Louis XIV à Metz en septembre 1657 fut peut-être l'occasion de l'afflux en ville de députés d'États luthériens venant féliciter le roi. C'est ainsi que le 7 octobre, un syndic de Strasbourg arrive en ville et, conformément aux décisions du synode de Charenton de 1631, il est admis au temple réformé<sup>62</sup>. Quelques semaines plus tard, la députation strasbourgeoise transmet encore à Ferry et à l'Église réformée de Metz ses remerciements pour l'accueil qui leur a été réservé par les pasteurs de la ville<sup>63</sup>. On apprend dans la même lettre que Ferry avait évoqué avec la députation ses idées iréniques de réunion entre luthériens et réformés, ce qui a semblé les intéresser, puisque la lettre presse le pasteur messin d'achever son travail. Cette présence luthérienne à Metz ne devait pas être exceptionnelle. Certains capitaines de la garnison ou des réfugiés à Metz pour cause de guerre ont pu professer la Confession d'Augsbourg : on voit ainsi une jeune femme luthérienne de 23 ans, Jeanne de Fontaine, entrer dans la maison de la Propagation de la foi le 4 octobre 1658 et elle est dite « fille d'un capitaine luterien » et d'autres encore, comme Jeanne des Legues, entrée dans la même institution le 27 avril 1663<sup>64</sup>, ou Anne Marguerite<sup>65</sup>. Ces cas ne sont sans doute pas isolés. Il est également fort probable que de jeunes Allemands luthériens soient passés par la ville dans le cadre d'une formation itinérante, même si l'on n'en trouve aucune trace formelle dans les sources avant les lendemains de la Révocation<sup>66</sup>.

La proximité de l'Allemagne luthérienne est un argument que Ferry semble considérer comme solide pour légitimer son entreprise, puisque c'est l'un de ceux qu'il met en avant pour demander, en 1659, l'approbation de son futur traité par le synode national de Loudun. Il déclare, dans une longue lettre<sup>67</sup>, regretter de ne pas pouvoir y assister, mais proclame son

62. BPF, Ms 766, notes de Francis Waddington, qui ne cite pas ses sources, mais le fait semble confirmé par la lettre citée dans la note ci-dessous. Ce passage de luthériens au temple de Metz n'a cependant laissé aucune trace dans les sources. Sans doute leur admission a-t-elle été discutée au consistoire, mais le registre a disparu à la Révocation. Rien ne transpire dans les registres paroissiaux, tant dans les baptêmes et mariages (AMM, GG247) que dans les sépultures (AMM, GG245).

63. BPF, Ms 760<sup>7</sup>, fol. 74. Lettre d'un marchand de Strasbourg à Paul Ferry, 15 novembre 1657, transmise par le pasteur Pierre Philippe.

64. ADM, G1287. Registre des abjurations de la maison de la Propagation de la foi, respectivement fol. 1 v<sup>o</sup> et fol. 6 r<sup>o</sup>. Les deux femmes apparaissent aussi dans le registre G1286 des ADM (respectivement fol. 1 v<sup>o</sup> et fol. 3 v<sup>o</sup>), mais là seule Jeanne des Legues est dite luthérienne.

65. Conversion sans date. ADM, G1286, fol. 5 r<sup>o</sup>. Elle est dite « luterienne native d'Allemagne ». Dans le registre G1287 des ADM, cette femme n'apparaît pas comme luthérienne.

66. On en trouve une trace dans une lettre de Louis XIV au commandant des Trois-Évêchés Bissy, le 2 septembre 1686, citée par Martial VILLEMINE, *Le Parlement de Metz et les protestants (de 1633 à 1735)*, thèse en histoire sous la direction d'Alfred Wahl, Université de Metz, 1997, p. 37. Il demande de l'indulgence envers les jeunes garçons luthériens embauchés chez des maîtres à Metz. Ces luthériens qui résident plus ou moins longtemps à Metz durant ces années 1650-1680 ne laissent pas de trace (du moins pas explicitement) dans les registres paroissiaux réformés conservés aux AMM.

67. BPF, Ms 760<sup>5</sup>, lettre de Paul Ferry aux députés du synode national de Loudun, 7 octobre 1659.



grand respect pour les institutions synodales, malgré son refus obstiné d'y faire entrer l'Église de Metz, comme on l'a vu. Même si le pasteur messin n'envoie à Loudun que des plans, qui plus est par un intermédiaire, son traité sur la réunion avec les luthériens devient un travail connu du monde réformé français<sup>68</sup>.

### *Le Traité de la reunion des Lutheriens et des Reformés*

C'est donc dans des conditions générales favorables que Paul Ferry se lance dans l'écriture de son *Traité de la reunion des Lutheriens et des Reformés*<sup>69</sup>. Il serait très difficile de le dater de façon précise. Il a dû le composer au cours d'un laps de temps relativement long, car il est évoqué par ses correspondants à partir de 1657 et n'est toujours pas totalement achevé (et en tout cas pas publié) en 1669. Tout ce que l'on peut dire, c'est que ses correspondants évoquent donc ce projet avec lui à partir de la deuxième moitié des années 1650 et qu'il bénéficie d'une audience relativement large lorsque, comme on l'a vu, son petit-fils, Jacques Couët du Vivier, pasteur comme lui<sup>70</sup>, présente les plans du traité au synode national de Loudun (1659). Rien ne filtre toutefois de cette présentation dans les actes du synode, car les députés souhaitent rester discrets sur la question, et surtout ne pas prendre de position qui soit considérée comme officielle et engageant les Églises réformées de France<sup>71</sup>. Mais on connaît la réaction des députés au synode, grâce aux lettres de Couët du Vivier à son grand-père et grâce à la relation faite par le commissaire royal<sup>72</sup>. Le moins que l'on puisse dire est que le soutien apporté au projet de Ferry est discret et limité au strict minimum, le but de cette lettre n'étant pas de donner approbation au livre

68. Et c'était bien le but de Ferry, qui a sans doute agi ainsi uniquement pour assurer la promotion de son futur ouvrage et son succès, comme le rappelle Nicolas SCHAPIRA, « Carrières de pasteur, carrières d'écrivain au XVII<sup>e</sup> siècle: le cas de Jacques Couët-du-Vivier », *B.S.H.P.F.*, t. 150-2, 2004, p. 270: « Ferry a donc réussi à instrumentaliser les procédures du synode pour les mettre au service de sa gloire personnelle. » Le terme « instrumentaliser » est peut-être excessif, puisque la décision du synode n'est même pas consignée dans les actes.

69. Cet ouvrage sur la réunion des luthériens est resté manuscrit, bien que présenté par Ferry dans son testament comme « presque achevé et mis au net », AMM II 297, dossier 2, codicille du 12 juin 1666. On en a des fragments, conservés en désordre à la BPF (le sommaire est dans le Ms 772, manuscrit qui renferme également les pages 13-14, 19-20, 167-178 et 187-198; on a également des fragments dans le Ms 769<sup>3</sup>, où se trouvent les pages 103-166, 179-186 et 199-248; il devait y avoir au départ 355 p. à ce manuscrit, si l'on en croit une note du pasteur Othon Cuvier au XIX<sup>e</sup> siècle, BPF, Ms 777, liasse 2, mais je n'ai pas retrouvé le reste, s'il existe encore).

70. Sur ce personnage étonnant, aveugle et pasteur dans plusieurs communautés en Lorraine, en Normandie et en Allemagne, voir Roger MAZAUURIC, « La vie courte et remplie d'un jeune Messin du XVII<sup>e</sup> siècle – Le pasteur Jacques Couët du Vivier, aveugle de naissance », *B.S.H.P.F.*, t. 104-4, 1958, p. 208-230.

71. Aucune trace de cette présentation ne se trouve en effet dans Jean Aymon (éd.), *Tous les synodes nationaux...*, *op. cit.*, t. 2, p. 707-813.

72. Archives nationales, TT, liasse 232. Ce rapport a été publié avec des notes se servant d'autres sources, notamment des lettres de Couët du Vivier à Ferry sur cette question: « Le dernier synode national des Églises réformées avant la révocation de l'édit de Nantes, rapport officiel du commissaire du roi au XXIX<sup>e</sup> et dernier synode national tenu à Loudun, 1659-1660 », *B.S.H.P.F.*, t. 8, 1859, p. 145-219. Voir également Françoise CHEVALIER, « Le synode national de Loudun (décembre 1659-janvier 1660): d'après les témoignages du Commissaire du Roi Jacques Collas de la Madelène et du pasteur Jacques Couët du Viviers », *B.S.H.P.F.*, t. 142-2, 1996, p. 225-275.

lui-même, mais uniquement au projet, qui va dans le sens des décisions synodales de 1631, ce que le synode de Loudun doit bien accepter comme étant une bonne initiative. La lettre elle-même rappelle donc cela et, en reconnaissant que le pasteur messin est particulièrement bien placé, car « dans le voisinage de l'Allemagne », elle se félicite de son initiative qui a pour but de :

« guerir le schisme qui divise les eglises protestantes depuis la Reformation et dont le Synode tenu a Charenton en l'an 1631 donne encor une preuve bien authentique dans l'acte qui y fust dressé a ceste occasion que nous approuvons fort le dessein que vous avez fait d'y travailler veu mesme qu'outre la cognoissance que nous avons tous de vostre suffisance par vostre reputation les particuliers d'entre nous qui ont veu l'echanstillon de vostre travail que vous avez envoyé icy recognoissent que Dieu vous a donné pour cela des lumieres et des cognoissances qui y pourront estre fort utiles »<sup>73</sup>.

Avant même de s'attacher à rédiger son traité, Ferry avait utilisé la grande quantité de matériaux évoquée ci-dessus pour faire un travail préalable de synthèse, sous forme de brouillons<sup>74</sup>, de notes et de projets de lettres ouvertes<sup>75</sup>. Puis le tout est consigné dans un gros cahier intitulé *Des controverses avec les Lutheriens* servant de référence pour l'écriture elle-même<sup>76</sup>.

Nous n'avons que quelques fragments du traité lui-même, mais nous pouvons en déterminer les grands axes, grâce à la table des matières et à quelques chapitres, même s'il est fort regrettable que les parties les plus intéressantes manquent, c'est-à-dire celles sur la présence réelle dans la Cène, pour laquelle on n'a que trois pages<sup>77</sup>. C'est ainsi par le sommaire que l'on se rend compte que la structure de l'ouvrage et la pagination expliquent pourquoi on a longtemps cru que la réponse à la *Réfutation* de Bossuet en faisait partie. C'est bien l'attaque du jeune chanoine qui a poussé le pasteur messin à écrire ce traité : en effet, sur les brouillons de Ferry, on s'aperçoit que le quatrième chapitre de cette réponse<sup>78</sup> avait le même plan que la première partie de ce qui devait devenir le traité<sup>79</sup>, ce qui est une preuve que Ferry avait abordé les deux questions de façon globale et cohérente.

Les titres de certaines sections de ce traité, que l'on ne connaît parfois que grâce au sommaire<sup>80</sup>, sont particulièrement parlants pour comprendre quelle est la méthode de Ferry. Il est d'ailleurs intéressant de constater qu'elle est finalement assez proche de celle que Bossuet emploie plus tard

73. BNF, NAF 22702, fol. 59.

74. On en trouve de nombreux à la BPF, Ms 772.

75. BPF, Ms 769<sup>3</sup>. Lettre ouverte, mais mutilée, rédigée par Ferry pour un destinataire luthérien inconnu.

76. BPF, Ms 772.

77. Ce sont les p. 246-248, conservées dans le Ms 769<sup>3</sup>.

78. Qui est conservée en partie avec les p. 100-118, BPF, Ms 769<sup>3</sup>.

79. Voir le sommaire de ce traité dans le Ms 772 de la BPF. Cette première partie ne nous est cependant parvenue que de façon très lacunaire.

80. BPF, Ms 772.

avec ses interlocuteurs, Ferry compris: il convient d'abord de définir les points de désaccord, puis vérifier qu'ils n'empêchent pas le Salut. Si c'est bien le cas, alors la communion est possible. Cette vision des choses est partagée par Dury lui-même, qui a toujours voulu montrer que les protestants en général ne renversaient pas les fondements du christianisme, mais les catholiques si<sup>81</sup>. C'est ainsi que dans la première partie, la section 1 tente de prouver « Qu'il y a en la religion chrestienne des doctrines plus importantes et plus nécessaires que les autres », puis la section 2 « Que la vraye foy peut croire les choses nécessaires a salut et ignorer les autres », avant d'écrire à propos « De la Tolerance mutuelle entre des personnes de divers sentimens en la religion » (section 5). Malheureusement, une grande proportion de cette première partie nous manque. Mais cette section 5 nous montre la logique de Ferry, quand il avance que, dans une Église, il n'est pas nécessaire que tous les membres aient une connaissance parfaite et totale de tous les éléments nécessaires au Salut :

« Ce seroit maintenant une grande injustice & mesme une grande cruauté de ne pouvoir supporter, & mesme de vouloir condamner ceux qui ignorent malgré eux des choses qu'il n'est pas nécessaire & qu'ils ne sont pas mesme obligez de savoir, & qui avec cela font ce qu'ils peuvent pour n'y errer pas<sup>82</sup>. »

Un de ses buts est de montrer que toutes les erreurs n'ont pas franchi le seuil de l'hérésie, seuil qu'il avait défini plus tôt dans son ouvrage. Il prend alors à dessein l'exemple de la doctrine de la présence réelle pour illustrer son propos et montrer que, contrairement à ce que Bossuet a prétendu, l'Église catholique a varié dans ses dogmes, et que c'est l'accumulation des erreurs qui a fini par lui faire franchir le seuil fatidique. Il en arrive ainsi à son but final, qui est de présenter la consubstantiation luthérienne comme une des étapes vers la transsubstantiation, mais comme une étape qui ne franchit pas encore la frontière de l'hérésie et reste juste une erreur<sup>83</sup>. Poursuivant sa logique, Ferry montre que la communion est possible, malgré les différences de croyances, tant que ces différences ne sont considérées que comme des « erreurs », et non comme des « hérésies », seuil qui est donc franchi quand le Salut est remis en cause<sup>84</sup>.

Après cette première partie, qui, comme on l'a vu, est en réalité un extrait de la réponse à la *Réfutation* de son *Catéchisme* par Bossuet, Ferry entame une deuxième partie plus particulièrement destinée aux luthériens.

81. Par exemple dans une lettre qu'il écrit à Philippe Mestrezat, de Cassel le 8 décembre 1656. BPF, Ms 760<sup>4</sup>, fol. 250.

82. BPF, Ms 769<sup>3</sup>, p. 128.

83. *Ibid.*, p. 138-139.

84. Cela revient donc à considérer que la vraie Église a pour attribut la croyance commune en un certain nombre de « points fondamentaux » sur lesquels on ne peut errer sans remettre en cause son Salut. Sur cette notion chez les confrères de Ferry, notamment Dumoulin, Mestrezat et Daillé, mais aussi d'Huisseau de façon beaucoup plus radicale, voir René VOELTZEL, *Vraie et fausse Église selon les théologiens protestants français du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 1956, p. 40-54. Cette distinction entre les deux sortes d'erreurs est déjà présente au synode national de Tonneins (1614). Voir Jean Aymon (éd.), *Tous les synodes nationaux...*, *op. cit.*, t. 2, p. 59-62, articles 13 à 20 des additions aux matières particulières.

On voit très bien que la première partie était perçue comme une sorte de grande introduction, puisque Ferry commence la seconde par ces mots: « Ces fondemens ayans esté posez comme ils sont, il ne sera pas difficile d'y achever le plan que nous avons dessigné<sup>85</sup>. » Cette deuxième moitié de l'ouvrage est composée de onze sections, parfois divisées en controverses. Certains titres sont, là aussi, évocateurs de la méthode employée par le pasteur messin. C'est ainsi qu'il veut montrer dans la section 1 « Que les Lutheriens et les Reformés reconnoissent des degrés et articles et erreurs de la foy et qu'ils ne les tiennent pas tous pour fondamentaux »<sup>86</sup>. Ici, le pasteur de Metz défend l'idée que les luthériens, à commencer par Luther lui-même, ont la même conception que les réformés sur les éléments nécessaires ou non au Salut et qu'eux aussi déterminent les éléments fondamentaux à partir de ce qui est contenu dans les Écritures<sup>87</sup>. Au contraire, les catholiques ont une position radicalement différente qui les exclut de la possibilité de communion, au point que Ferry les nomme « adversaires communs »<sup>88</sup>.

La section 2 est particulièrement importante du point de vue du sens, bien qu'elle soit relativement courte, puisqu'elle étudie « Quel est le point fondamental de l'église chrestienne »<sup>89</sup>. C'est donc là qu'il livre son analyse essentielle et qu'il cherche à définir à nouveau le seuil entre l'erreur et l'hérésie.

Pour Ferry, aucun doute n'est permis: Luther devait bien se séparer de l'Église romaine, car sa théologie du Salut, et notamment la vente des Indulgences, sapait les fondements de la religion chrétienne. Au contraire, en rétablissant la justification par la foi, Luther a fait œuvre de vrai réformateur. Il en arrive alors à une longue section 3, subdivisée en six controverses sur le Christ, la prédestination, le baptême, et la présence réelle. On a l'impression que l'auteur ne cherche pas réellement à s'unir avec les luthériens et à « vider » les querelles théologiques, mais uniquement à justifier (en grande partie aux yeux des catholiques) l'intercommunion des deux confessions, permise par le synode de 1631. Quoi qu'il en soit, il entame alors la série de six controverses qui subdivisent cette section. On arrive au cœur du débat avec la cinquième controverse de la section 3, « De la presence reelle au sacrement de la Cene »<sup>90</sup>. Malheureusement, notre texte s'arrête brusquement dès le début pour nous. Mais on connaît le sommaire de ce qui suit. La section 5 a ensuite pour but de montrer « Que les Lutheriens et les Reformés se peuvent et doivent tolerer es choses mesmes esquelles les uns croyent que les autres errent ». Enfin arrive la conclusion avec la section 11 de cette

85. *Ibid.*, p. 156.

86. Notons que dans son sommaire, utilisé ici, Ferry écrit constamment dans les titres des sections de la deuxième partie « les lutheriens et les reformés », alors que dans le manuscrit il n'est fait référence qu'aux seuls luthériens. J'utilise ici tout de même les intitulés du sommaire, car ils ont été écrits plus tard et reflètent mieux la volonté de l'auteur. De plus, ils correspondent mieux au contenu des diverses sections.

87. BPF, Ms 769<sup>3</sup>, p. 156.

88. *Ibid.*, p. 158.

89. *Ibid.*, p. 159-163.

90. BPF, Ms 769<sup>3</sup>, p. 247.

seconde partie, section qui répond par la même occasion aux anciennes attaques de Bossuet, puisqu'il s'agit de rappeler « Qu'on ne peut inferer la mesme chose pour ceux de l'église Romaine ». Cette dernière affirmation est sans aucun doute essentielle aux yeux de Ferry qui tient à montrer que, contrairement à ce que son adversaire avait prétendu, la communion entre réformés et luthériens, loin de permettre d'y inclure les catholiques, les en excluait logiquement.

Que retenir finalement de ce traité? Quel fut son impact sur les réformés et sur les luthériens? Il est très difficile de répondre à ces questions, surtout parce que cet écrit est resté manuscrit, et n'a donc pas bénéficié d'une publicité plus large que le cercle des théologiens intéressés à la réunion. On peut ainsi se demander dans quelle mesure il s'agit d'un échec pour Ferry.

### Un échec pour Ferry?

Le traité manuscrit de Ferry sur la réunion des protestants peut être qualifié de demi-échec. En effet, comme on l'a déjà vu dans le cadre du synode national de Loudun, le pasteur messin a réussi à donner dans le milieu pastoral et théologique une grande publicité à ses travaux, bien que restés manuscrits et épistolaires. L'entreprise du pasteur messin est soutenue de façon générale par les membres de son réseau de correspondance, y compris les plus prestigieux. Comme on l'a vu, il a notamment mis en avant dans sa lettre au synode national de Loudun le soutien apporté par Daillé. C'est sans doute ce prestige acquis dans les affaires touchant à la réunion des luthériens et des réformés qui ont incité Dury à faire le voyage à Metz, en avril 1662, sans doute soutenu en cela par la communauté française de Francfort<sup>91</sup>. Lui qui sillonnait alors l'Europe ne passait jamais en France, à cause des risques qui pesaient alors sur les ministres étrangers. Ces risques, il les encourt désormais volontiers, car, selon le pasteur français de Francfort Richier, c'est Dury qui avait à apprendre de Ferry<sup>92</sup>. Après des conférences « édifiantes de zèle »<sup>93</sup>, auxquelles a peut-être participé David Ancillon également<sup>94</sup>, les deux hommes se séparent, optimistes quant à l'avancée de leur projet<sup>95</sup>.

L'impatience vis-à-vis de la publication du traité a été vive, surtout à partir du début 1660, ce qui est un autre signe du succès de Ferry auprès de ses correspondants, mais signe aussi de la déception quand on s'aperçoit que l'écrit reste manuscrit. De nombreux théologiens et pasteurs ne comprennent visiblement pas pourquoi leur collègue de Metz ne publie pas rapidement ses travaux, pourtant si bien engagés à l'époque du synode de Loudun.

91. Si l'on en croit une lettre de Jean Richier à Paul Ferry en date du 15 avril 1662. Le pasteur de Francfort semble très enthousiaste à l'idée de cette rencontre. BPF Ms 760', fol. 216, lettre de Richier à Ferry, 15 avril 1662.

92. *Ibid.* Cette position est bien sûr contestable, sans doute est-elle prise pour flatter son correspondant.

93. *Ibid.*

94. Charles Ancillon (éd.), *Mélange critique...*, *op. cit.*, t. 2, p. 243-245.

95. Pierre BAYLE, *Dictionnaire historique et critique*, Rotterdam, Reinier Leers, 1697, t. 1, p. 1145 (note E).

Mais c'est peine perdue, et le traité reste inédit, pour des raisons qu'il est impossible de déterminer avec certitude, bien que, lors de la rédaction de son testament en 1666, l'ouvrage ait déjà paru quasiment achevé<sup>96</sup>. Ferry avait-il peur pour sa réputation? N'a-t-il tout simplement pas eu le courage de jeter ses dernières forces dans une telle publication? La réponse est difficile à trouver. Au moins deux raisons possibles peuvent être des hypothèses expliquant la prudence de Ferry à l'égard d'une éventuelle publication.

La première tient peut-être dans les réserves que certains de ses correspondants ont montrées. On a déjà pu voir que Pierre Dumoulin regardait les discussions iréniques protestantes d'un œil suspicieux, craignant des progrès de l'arminianisme et de l'amyraldisme. Mais il n'était pas le seul, et même Charles Drelincourt, pourtant lui aussi intéressé par le sujet et collègue de Daillé à Charenton, a pu à l'occasion faire part de ses doutes sur la nécessité d'entreprendre de tels débats<sup>97</sup>.

La seconde raison expliquant sans doute la prudence de Ferry est sa crainte de voir ses arguments récupérés par les catholiques pour être retournés contre lui. Il en avait déjà fait l'amère expérience lors de la *Réfutation* par Bossuet de son *Catéchisme*, comme on l'a vu. La communion entre luthériens et réformés, permise par le synode de Charenton, était régulièrement utilisée comme argument par les catholiques pour prouver que les Églises réformées n'étaient que schismatiques et que, si elles acceptaient la consubstantiation, elles devaient bien accepter la transsubstantiation. On a déjà vu cette logique à l'œuvre dans la *Réfutation*. Le contexte messin des relations interconfessionnelles dans les années 1650 et 1660 n'a pas non plus été favorable de ce point de vue. En effet, on assiste, comme dans les années 1610 et 1620, à l'explosion d'une littérature de controverse catholique de très faible qualité, destinée à des milieux populaires et remplie d'insultes et de calomnies contre les réformés. L'une des productions les plus emblématiques de cette vague de libelles est celle du jésuite Louis Sevestre, qui a entrepris de fabriquer de pseudo-lettres de Calvin, faux grossiers et anonymes qui s'adressent aux pasteurs français en général et messins en particulier<sup>98</sup>. Nous avons conservé plusieurs traces de ces libelles: des « lettres » manuscrites<sup>99</sup>, et d'autres qui furent imprimées<sup>100</sup>. En s'intitulant le plus souvent « Jean

96. AMM, II297.

97. BPF, Ms 760<sup>4</sup>, fol. 126. Lettre de Drelincourt à Ferry, 21 avril 1660.

98. Voir à ce sujet Roger MAZURIC, « À propos d'un écrit de Controverse: de pseudo-lettres de Jean Calvin », *B.S.H.P.F.*, t. 100-4, 1954, p. 155-159. L'attribution à Sevestre peut être établie grâce à une lettre de Théodore de Maimbourg à Ferry, de Strasbourg, en octobre 1658 (BPF, Ms 760<sup>6</sup>, fol. 161). Maimbourg y évoque les « extravagances » de Sevestre et ses « lettres ridicules [qu'il écrit] sous le nom de feut Mr Calvin ».

99. ADM, D7. Ce sont ces lettres qui ont fourni l'analyse de l'article de Mazauric cité dans la note précédente.

100. *L'impie huguenotte découverte. Par Maistre Jean Calvin à tous ses Freres en Christ*, Metz, Jean Antoine, 1656, pagination multiple, et *Calvin demasqué, ou sa politique découverte, avec les pleurs de ses Ministres, Sur les Agonies de sa Reforme*, sans indication d'imprimeur, jouxte la copie imprimée à Metz, 1665, 305 p. Ces imprimés étaient apparemment inconnus de Mazauric. Mais il est absolument certain que les lettres des ADM, D7 et celles-ci sont du même auteur, car certains passages sont rigoureusement identiques, et les sujets traités sont les mêmes.



Calvin Prophete du Seigneur, Reformateur de son Eglise, Archiministre de sa parole, et le fleau de la Papauté», Sevestre s'ingénie à ridiculiser la position des réformés désirant s'unir aux luthériens. En faisant parler Calvin, il imagine le désaccord qu'aurait formulé, selon lui, le réformateur contre le projet irénique. Plusieurs de ses lettres sont intitulées «contre l'Union des Freres avec les Lutheriens»<sup>101</sup>. Ce climat messin extrêmement tendu, typique d'une évolution vers une frontière confessionnelle du troisième type selon la classification de Keith Luria<sup>102</sup>, n'a sans doute pas été favorable à une éventuelle publication d'un traité vantant l'union entre luthériens et réformés. Ferry devait craindre, à juste titre, l'utilisation par les catholiques de ses arguments, afin de les retourner contre lui.

On peut se demander, pour finir, quel fut l'impact réel de ces travaux sur l'Église de Metz. Le troupeau de Ferry a-t-il suivi ces discussions, qui étaient très techniques? Il est malheureusement très difficile de répondre à cette question. Mais plusieurs indices convergent pour penser que les Messins ont été, plus ou moins directement, influencés par les recherches iréniques de leur pasteur. Celui-ci nous a laissé une quantité impressionnante de sermons<sup>103</sup>. Il serait impossible de tous les dépouiller et d'en étudier les allusions au dialogue avec les luthériens. Pourtant, certains d'entre eux sont clairement rédigés dans ce but, et sont prononcés devant les fidèles. C'est ainsi que dans un cahier de «9 sermons de Paul Ferry sur Hebr. XIII. V. 10.»<sup>104</sup>, reprenant des prêches prononcés au cours de sa longue série de sermons sur l'épître aux Hébreux, il aborde le sujet, sans doute en 1656<sup>105</sup>. Au cours du sixième sermon, il aborde le sujet de la communion avec les luthériens. Il commence par concéder qu'il n'est pas nécessaire d'être d'accord en toute chose pour communier ensemble, mais seulement de dire que l'on est sauvé par le Christ seul, ce qui est le fondement de la religion chrétienne; puis il fait la différence entre le moment où quelque chose garde son nom tout en changeant d'aspect et celui où l'aspect est si déformé que cela change de nom et de nature, ce dont il conclut que les luthériens peuvent communier sans problème avec les réformés, au contraire des catholiques<sup>106</sup>. On le voit bien, la prédication publique de Ferry a été directement influencée par les travaux iréniques sur la réunion des luthériens, engageant ainsi ses fidèles dans le processus.

C'est donc bien seulement un semi-échec pour Ferry: certes, son manuscrit n'a jamais été publié, mais il a bénéficié d'une très large audience et d'une réelle crédibilité sur le sujet, reconnue même par le dernier synode

101. ADM, D7, lettre V, p. 27-31, adressée aux pasteurs de Charenton. *L'impieté huguenotte...*, op. cit., lettre V. *Calvin démasqué...*, op. cit., lettre I, p. 5-18.

102. Keith P. LURIA, *Sacred Boundaries: Religious Coexistence and Conflict In Early-modern France*, Washington, CUAP, 2005, XXXVIII-357 p.

103. BMM, Ms 1069 à 1086 (avec plusieurs cotes aujourd'hui manquantes, manuscrits détruits en 1944: il ne reste que les Ms 1069, 1072, 1077-1082, et 1084-1086) et BPF, Ms 767.

104. BMM, Ms 1086.

105. Le Ms 1086 de la BMM ne donne pas de date, mais l'analyse de l'en-tête des autres sermons, dans les différents manuscrits, montre que c'est au cours de cette année qu'il commente Hébr., 13, 10.

106. BMM, Ms 1086, 6<sup>e</sup> sermon des «9 sermons de Paul Ferry sur Hebr. XIII. V. 10.», p. 12-15.

national de 1659. Mais le contexte défavorable a sans doute eu raison de son projet, qu'il a tout de même défendu jusqu'à sa mort, y compris devant ses fidèles dans la prédication.

### *Conclusion*

C'est donc diversement que Paul Ferry s'est engagé dans les trois aspects de la question de la «réunion des Églises». Actif pour refuser l'intégration de Metz aux structures synodales françaises, Ferry est ainsi devenu une cible privilégiée pour le «grand dessein» de Louis XIV et de son «Conseil de Conscience», renforçant la position de Metz comme ville disputée par les différentes confessions et comme ville pivot de la «frontière de catholicité» selon l'expression devenue célèbre de Pierre Chaunu<sup>107</sup>. Mais l'échec de ces conversations iréniques avec Bossuet l'a amené à s'engager fortement dans les travaux de réunion entre réformés et luthériens, dans le cadre d'un vaste projet européen concernant de nombreux pasteurs. Malgré le caractère manuscrit de la plupart de ses écrits, Paul Ferry a donc réussi à exercer une certaine influence sur ces sujets complexes, notamment grâce à son vaste réseau de correspondance et d'amitié. C'est donc bien par sa plume que le pasteur, habituellement homme de la parole par la prédication, est devenu homme d'action et d'engagement dans des affaires tout autant politiques que confessionnelles.

---

107. Pierre CHAUNU, «Jansénisme et frontière de catholicité (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles). À propos du Jansénisme lorrain», *Revue historique*, t. 227-1, 1962, p. 115-138. En évoquant le travail de René Taveneaux sur le jansénisme lorrain, cet auteur regrettait précisément le peu de place accordée à l'étude des liens avec le protestantisme messin.